



Mai 2025

Grands Prix BBCA de l'immobilier bas carbone

1^{ère} édition – 2025

Présentation

1. Qui est BBCA ?

Fondée en 2015, l'Association pour le développement du Bâtiment Bas Carbone (BBCA) œuvre pour le climat à la décarbonation du bâtiment et de l'immobilier en France et en Europe. Elle est reconnue d'intérêt général pour son rôle dans la protection de l'environnement et ses membres, plus d'une centaine, sont des acteurs majeurs du secteur, pionniers de l'industrie immobilière bas carbone (aménageurs, promoteurs, architectes, bureaux d'études, constructeurs, et investisseurs). BBCA opère des labels bas carbone éponyme de référence pour le bâtiment et le quartier et est à l'origine du premier Salon de l'Immobilier Bas Carbone – Sibca dont la 4^{ème} édition aura lieu au Grand palais à Paris en septembre prochain.

Sur le plan européen, BBCA coordonne le développement de la Low Carbon Building Initiative, initiative qui vise à accélérer la transformation bas carbone du secteur immobilier en Europe.

Sous l'impulsion de l'initiative de l'Association BBCA en 2015, la réglementation RE 2020, entrée en vigueur en 2022, a rendu obligatoire le bilan carbone des opérations de construction neuve avec des plafonds d'émissions qui se durcissent tous les trois ans. En Europe, des travaux sont engagés.

Depuis 2016, BBCA a déployé un portefeuille de méthodes et labels qui sont des outils de mesure de l'empreinte carbone des actifs immobiliers sur tout leur cycle de vie et identifiant les bonnes pratiques et leviers de performance pour la conduite d'opérations bas carbone avec la valorisation de trois seuils (standard, performance, excellence).

Ces méthodes couvrent tous les stades de vie des opérations (Neuf, Rénovation, Exploitation), les différents types de bâtiments (Bureau, Résidentiel collectif, Hôtel, Commerce (bientôt en 2025)) ainsi que le quartier en France. Le label BBCA est devenu une référence avec près de 700 opérations engagées ou déjà labellisées en France pour 4,6 millions de m².

*BBCA c'est 10 ans d'action et de mobilisation de l'industrie immobilière
pour décarboner l'immobilier en France et en Europe.*

2. Pourquoi lancer les Grands Prix BBCA de l'immobilier bas carbone ?

Depuis 2016, BBCA met en lumière les opérations bas carbone exemplaires qui ont reçu un label d'exemplarité, au stade Conception ou au stade Réalisation, des modèles pour la profession, présentées lors de la Cérémonie des Trophées BBCA qui se tient, depuis 2022, lors du Sibca – Salon de l'immobilier bas carbone.

En 2024, 108 opérations ont reçu le label BBCA, un record ! 45 opérations livrées, 63 au stade de la conception.

En 2025, l'Association BBCA crée les Grands Prix BBCA, des prix annuels destinés à élire et mettre en lumière les opérations bas carbone remarquables livrées et labellisées BBCA.

3. A qui s'adressent les Grands Prix BBCA de l'immobilier bas carbone ?

3.1 Les quatre catégories d'actifs suivantes labellisées BBCA sont concernées :

- Bâtiments Tertiaire livrés (Neuf ou Rénové)
- Bâtiments Résidentiel Collectif livrés (Neuf ou Rénové)
- Bâtiments en Exploitation (Best in class)
- Opérations d'aménagement – Quartier

Tous les niveaux de label BBCA sont acceptés (Standard, Performance, Excellence).

3.2 Les Grands Prix décernés :

Un Grand prix est décerné par catégorie sous réserve que 2 projets minimum postulent à la catégorie.

Des coups de cœur peuvent compléter les Grands Prix à la discrétion du Jury.

3.3 Les lauréats

Les lauréats des Grands Prix sont désignés par le Jury constitué des membres du Conseil d'administration BBCA ou tout autre juré nommé par le Président de BBCA.

Les décisions sont prises à la majorité absolue des votants. Chaque membre du jury présent lors des délibérations dispose d'une voix. En cas d'égalité de voix, le Président du jury a une voix prépondérante.

4. Comment candidater aux Grands Prix BBCA 2025 de l'immobilier bas carbone ?

4.1 Les conditions pour candidater aux Grands Prix BBCA sont les suivantes :

- Obtention du label BBCA pour l'opération au stade Réalisation/Best-in class depuis le 1^{er} janvier 2023
- Adhésion 2025 à l'association BBCA requise au jour de l'examen du dossier
- Frais de dossier pour une première candidature inclus dans le montant de l'adhésion 2025
- Pour une deuxième candidature, des frais de dossier d'un montant de 950€ HT (1.140€ TTC) sont à régler par virement au plus tard le 27 juin
- 27 juin 2025 – Date limite d'envoi du dossier de candidature

4.2 Le dossier de candidature :

Il doit être renvoyé, par email à trophees@batimentbas carbone.org, au plus tard le 27 juin avec les éléments suivants :

- La fiche de synthèse Candidat
- L'attestation d'obtention du Label BBCA Réalisation du certificateur
- La preuve de virement bancaire

- Le dossier de candidature powerpoint BBKA
- Des Photos en haute définition (HD) : extérieur et intérieur avec copyright du photographe

Tout dossier incomplet ne sera pas étudié.

5. Communication BBKA sur les Grands Prix BBKA de l'immobilier bas carbone

5.1 Informations générales

- Le calendrier et les informations sont publiques en ligne sur le site www.batimentbas carbone.org/grands-prix/
- Remise des Grands BBKA 2025 – 1ère édition - Au Sibca lors des Trophées BBKA suivi d'un cocktail
- Communiqué BBKA / Reportage Photos
- Communication internet et réseaux sociaux BBKA

5.2 Droits d'exposition et de publication

Propriétés

BBKA se réserve le droit d'exposition et de publication en utilisant les documents fournis par les candidats à des fins de communication et de publicité. BBKA s'engage à faire figurer les noms des personnes morales et qualités des candidats (maîtres d'ouvrage et architectes) sur tous les documents présentés. BBKA s'autorise à mentionner les projets dans des articles de presse, documents de communication ou brochures sur quelque support que ce soit et à les exposer dans les manifestations publiques de leur choix sans limitation de durée.

Droit à l'image et droits d'auteur

Tout candidat fait son affaire personnelle d'obtenir préalablement au dépôt de sa candidature, toutes autorisations des auteurs des réalisations présentées ou de leurs ayants droit et tient à la disposition de BBKA les documents en attestant.

BBKA décline toute responsabilité à ce titre.

Les candidats et les lauréats autorisent par avance et sans contrepartie financière BBKA à utiliser leur nom et l'image de leur projet ou réalisation immobilière dans le cadre de leur communication.

5.3 Communication

- BBKA se réserve la primeur de la communication sur les Grands Prix avant et au moment où sont dévoilés les lauréats.
- BBKA développe une communication pour faire connaître les projets sélectionnés, cette communication est établie sous une forme à définir par le président de l'association qui veille à l'équité.
- Les lauréats pourront ensuite développer la communication de leur choix pour faire connaître leur distinction, en mentionnant impérativement BBKA, la catégorie ainsi que l'année d'attribution du Grand Prix reçu, par exemple « *Lauréat (année xxxx) Grands Prix BBKA catégorie (XXX)...* ».
- À l'occasion du Sibca, où sont révélés les lauréats pour chaque catégorie d'opération, chaque nommé devra être présent ou représenté lors de la cérémonie de remise des prix, qui se déroulera lors du Sibca à Paris. Les nommés seront informés par BBKA de leur pré-sélection après la première étape de désignation, le cas échéant.

6. Calendrier prévisionnel 2025

- **15 mai** : Ouverture des candidatures aux Grands Prix BBCA 2025 de l'immobilier bas carbone
- **27 juin** : Date limite de dépôt des candidatures aux Grands Prix BBCA 2025
- **Début juillet** : Jury des Grands Prix BBCA 2025
- **4 septembre** : Remise des Grands Prix BBCA 2025 – 1^{ère} édition - Au Sibca lors des Trophées BBCA suivi d'un cocktail

Grands Prix BBCA de l'immobilier bas carbone - 1^{ère} édition 2025 Bâtiment ou Quartier

Le dossier de candidature est à télécharger à partir du lien suivant :

<https://www.batimentbascarbonate.org/grands-prix/>

Et à retourner au plus tard le 27 juin 2025

par e-mail à l'adresse : trophees@batimentbascarbonate.org

Merci !